Soutien au scénario, aide à l'écriture et la réécriture

CNC

Présentation du dispositif

Dans le cadre des aides sélectives à la production de films de long métrage, des subventions sont attribuées pour l'écriture et la réécriture de scénarios.

Conditions d’attribution

A qui s’adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

L’aide à l’écriture peut être demandée par un auteur ou auteur/réalisateur.

L’aide à la réécriture peut être demandée soit par un auteur ou auteur/réalisateur soit par une société de production de films de long métrage.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

L'aide à l'écriture est destinée à des projets en cours d'écriture présentés sous la forme de synopsis, de synopsis développé ou de traitement. Elle peut être sollicitée par un auteur ou un auteur/réalisateur.

L'aide à la réécriture est destinée à des projets présentés sous la forme d'un scénario (continuité dialoguée) pour lesquels un travail complémentaire d'écriture est nécessaire. Elle peut être sollicitée soit par un auteur ou un auteur/réalisateur, soit par une société de production de films de long métrage.

Dans les deux cas, la langue de tournage des projets proposés doit être intégralement ou principalement le français ou une langue régionale en usage en France.

Montant de l’aide

De quel type d’aide s’agit-il ?

L'aide se fait sous la forme d'une subvention dont le montant sera variable en fonction du projet (au maximum 21 000 €, dont 9 000 € maximum pour l'auteur).

Quelles sont les modalités de versement ?

L'aide est versée en 2 fois :

- la première moitié après fixation du montant et réception d'une lettre de notification,
- le solde après examen de la version remaniée du scénario qui doit nécessairement être présentée dans les 9 mois suivant la date d'envoi de la lettre de notification.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Effectuer les dépôts numériques, selon le jour de dépôt unique à l'adresse : **scenario@cnc.fr**. Le dépôt des dossiers a lieu de 9h à 17h.

Les demandes d'aide à l'écriture et à la réécriture présentées pour les premiers scénarios de long métrage :

- 4ème Session 2025 : Jeudi 19 juin 2025,
- 5ème Session 2025 : Jeudi 18 septembre 2025,
- 1ère Session 2026 : Jeudi 20 novembre 2025.

Les demandes d'aide à l'écriture et à la réécriture présentées pour des projets de long métrage par des scénaristes ou auteurs-réalisateurs ayant déjà écrit ou réalisé au moins un film de long métrage porté à l'écran :

- 4ème Session 2025 : Lundi 16 juin 2025,
- 5ème Session 2025 : Lundi 15 septembre 2025,
- 1ère Session 2026 : Lundi 17 novembre 2025.

— Éléments à prévoir

Ce dépôt numérique comprend :

- un seul document en PDF, avec le formulaire dûment rempli mais non signé et daté,
- ainsi qu'à part, un PDF avec seulement le formulaire daté et signé
- si le dossier est présenté par une société de Production : dans un PDF à part, le dossier administratif de la Société de Production (se reporter au dossier pour les pièces à fournir)

Organisme

CNC
Centre National du Cinéma

- **Direction du cinéma - Service des aides sélectives à la production et à la distribution**
  11 rue Galilée
  75116 PARIS
  Téléphone : 01 44 34 38 04
  Web : www.cnc.fr

Fichiers attachés

- Soutien au scénario - dossier de demande d'aide à la réécriture. (18/06/2025 - 0.11 Mo)